

# AMBITION FRANCE TRANSPORTS

FINANCER L'AVENIR DES MOBILITÉS

## CAHIER D'ACTEUR

### LOGO



1 km à pied

### QUI SOMMES-NOUS :

Nom de la structure :  
**1km à pied**

Contact :  
Laure Wagner

Adresse :  
200 bd de la Résistance, Mâcon

Téléphone :  
06 19 89 78 98

Courriel :  
laure.wagner@1kmapied.com

Site internet :  
1kmapied.com

Présentation de la structure (400 caractères) :

Cabinet de conseil en mobilité durable inventeur d'un logiciel de data-analyse des trajets domicile-travail qui calcule le report modal et identifie les salariés qui ont un site de leur propre employeur plus près de chez eux.

### TITRE : 7M D'EMPLOYES POURRAIENT AVOIR UN TRAJET PLUS COURT !

#### THEMATIQUE :

- Le financement des mobilités du quotidien par les autorités organisatrices des mobilités (AOM) dans les territoires et le financement des SERM
- Le financement des infrastructures routières
- Le financement des infrastructures et services de transport ferroviaire
- Le financement du verdissement du transport de marchandise

#### EN BREF : (2000 caractères)

“1km à pied” permet aux employeurs multi-sites publics et privés de proposer à leurs salariés / agents une mutation plus proche de leur domicile à poste équivalent, ce qui leur permet de gagner immédiatement en qualité de vie, en pouvoir d’achat, en impact carbone... et diminue de fait l’absentéisme au travail.

Sur la base de l’analyse de plus de 162 000 trajets domicile – travail de 180 employeurs répartis sur 7 800 sites par notre logiciel “1km à pied” nous démontrons que les employés de terrain des organisations multisites ne sont pas affectés au plus proche de leur domicile par manque d’outil et par méconnaissance de la situation. Les employés concernés sont bien souvent des CSP- habitants les zones rurales ou périurbaines, très dépendant de leur voiture et ayant peu de moyens financiers ni d’offre alternative de mobilité.

Le gain carbone potentiel en intégrant pleinement cette option dans les politiques publiques est évalué à 7,5 millions de tonnes de CO2 par an soit 1,79 Mds d’euros pour une valeur tutélaire du carbone de 256 euros/t

Nos propositions pour optimiser les financements des mobilités :

1. intégrer à la loi les rapprochements de domicile pour les plans de mobilité des employeurs ayant au moins quatre lieux de travail sur un département.
2. Intégrer les rapprochements de domicile dans les guides sur les plans de mobilité portés par l’Etat (ADEME, Cerema) et dans les RH de l’Etat
3. Former les agents publics en charge des questions de mobilité / transport au potentiel des rapprochements de domicile (CNFPT, INET...)
4. Intégrer la question du rapprochement domicile-travail à poste équivalent dans les entretiens RH obligatoires des employeurs multi-sites
5. Monétiser les gains CO2 liés au rapprochement domicile-travail pour inciter AOM et employeurs dans leur politique RH / mobilité

I. Valoriser le rapprochement domicile-travail dans les mobilités du quotidien portées par les AOM

1- Qui sommes nous ?

La société "1km à pied" a, pour la 1ère fois au monde, mis en lumière le fait qu'au sein des organisations multi-sites, les employés de terrain ne sont pas affectés au plus proche de leur domicile par manque d'outil et par méconnaissance de la situation. (cf. illustration 1)

Selon l'estimation de 1km à Pied, ce sont 7,49 millions d'employés de terrain qui travaillent pour des employeurs multi-sites ET qui pourraient statistiquement avoir un site plus près de chez eux ET qui sont automobilistes en se basant sur les chiffres constatés chez leurs clients actuels (puisque 60,5% des salariés des clients de 1km à pied ont un site plus près de chez eux). Ces employés de terrain sont actuellement exclus du vélo et des transports en commun car :

- ils travaillent en horaires atypiques ou de nuit (50% des actifs)
- ils vivent en dehors des centres urbains avec peu d'alternatives à la voiture (60% des français)
- ils sont inéligibles au télétravail (74% des actifs)

Concrètement, le logiciel analyse le fichier RH de l'employeur et se base sur les adresses de domicile et de travail ainsi que les remboursements d'abonnement ou forfait mobilités durables pour calculer la distance et la durée des trajets domicile-travail actuels des employés. Puis l'algorithme identifie tous les employés qui ont un site de leur employeur plus près de chez eux. "1km à pied" a déjà été adopté comme logiciel de rapprochements de domicile par Point P, Lidl, Carrefour IDF, Auchan IDF, Transilien SNCF, La Poste (Bretagne & Normandie), Les Petits Chaperons Rouges, les Ehpad KORIAN.

2- Quel intérêt pour les pouvoirs publics dans le cadre d'Ambition France Transport ?

Sur la base de l'étude anonymisée de notre base clients de 180 employeurs répartis sur 7 800 sites, nous avons pu analyser 162 000 trajets domicile – travail et mis en lumière le fait qu'au sein des organisations multi-sites, les employés de terrain ne sont pas affectés au plus proche de leur domicile par manque d'outil et par méconnaissance de la situation.

Les employés concernés sont des CSP- habitants en zone denses (50%), en zone intermédiaires (18,8%) et en zone peu denses et très peu denses (31,2%) très dépendant de leur voiture et ayant peu de moyens financiers ni d'offre alternative de mobilité. Le gain carbone potentiel si les politiques publiques intégraient pleinement cette proposition est évalué à 7,5 millions de tonnes de CO2 par an soit en prenant la valeur tutélaire du carbone de 256 euros / tCO2e un gain potentiel annuel de 1,79 Mds d'euros (cf. illustrations 2 & 3)

Synthèse du potentiel social :

- 15,3 millions de salariés employés par des employeurs multi-sites
- 60,5% de ces employés de terrain pourraient bénéficier d'une mobilité interne qui les rapprocherait de leur domicile.
- Leur gain médian par trajet est de 11,9 km, soit 5 188 km évitables par an chacun

Co-bénéfices sur l'emploi des CSP employés :

- Réduction de l'absentéisme (qui coûte 108 Milliards par an en France)
- Réduction du turnover (qui coûte 10 000€ par recrutement selon les experts RH)
- Augmentation du pouvoir d'achat de 2 500€ / an pour chaque employé rapproché.

Synthèse des impacts écologiques et financiers pour la puissance publique

- 7,5 millions de tonnes de CO2 par an soit en prenant la valeur tutélaire du carbone de 256 euros / tCO2e un gain potentiel annuel de 1,79 Mds d'euros
- Cela est 7,5 fois supérieur au gain potentiel du vélo sur les trajets D-T.
- Cela multiplierait par 5 le nombre de trajets de moins de 5 km ce qui faciliterait d'autant le report modal vers le vélo ou les transports publics avec un effet supplémentaire non mesuré à date.

Problème :

Malgré son potentiel à coût très optimisé pour les AOM et les pouvoirs publics, cette démarche n'existe ni dans les politiques de mobilité durable ni dans les pratiques RH. Les employeurs, les AOM, et les pouvoirs publics en général n'ont aucunement conscience de ce potentiel gain économique, social et écologique pour la société.

A l'heure où les politiques de mobilité sont évaluées financièrement pour optimiser la mobilité du quotidien opérées par les AOM, et le financement des SERM, le rapprochement du travail des employés de leur domicile reste sous les radars.

Comparé au développement du vélo, des transports publics, du covoiturage, le coût / bénéfices pour les AOM serait naturellement bien plus efficient.

## II. Nos propositions dans le cadre d'Ambition France Transport

1-Monétiser les gains CO2 liés au rapprochement domicile-travail pour inciter AOM et employeurs à intégrer le rapprochement domicile-travail dans leur politique RH / Impact carbone mobilité

A l'image des actions cofinancées par l'ADEME / BPI ou des programmes et fiches CEE visant à accélérer la décarbonation des mobilités, les gains CO2 réalisés à moindre coût pour la puissance publique grâce au rapprochement domicile-travail pour les entreprises multi sites devraient être valorisés financièrement pour inciter les AOM et les entreprises à les intégrer pleinement dans leurs plan d'actions.

Eu égard aux travaux qui s'ouvrent dans le cadre d'Ambition France Transport, et grâce aux gains réalisés (cf. 3.) qui se doivent d'être monétisés (programme ou fiche CEE, refonte du versement mobilité, nouveaux leviers de financement valorisant la santé publique / polluants locaux...) nous suggérons notamment de :

- De fixer une amende pour les employeurs de plus de 50 salariés qui ne se sont pas soumis à leur obligation de plan de mobilité employeur.
- Cofinancer les AOM qui mettent en place des plans de mobilité inter-entreprises vers les zones industrielles et zones d'activités afin que la modelisation des trajets, partagée à l'AOM, permettent d'améliorer l'offre avec plus de pertinence.
- Cofinancer des audits d'affectation des ressources humaines sur le territoire à l'attention des employeurs multi-sites sur le même modèle que les diag décarbon'action qui financent 50% des audit bilan carbone.

2- Intégrer la nécessité des rapprochements de domicile aux plans de mobilité des employeurs qui ont au moins 4 lieux de travail sur un département.

Aujourd'hui, la loi dispose que les entreprises de 50 salariés et plus sur un même site situé dans une agglomération de plus de 100 000 habitants doivent élaborer un plan de mobilité employeur. Il a pour objectif d'optimiser et d'augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'entreprise, en particulier ceux de son personnel, afin de diminuer la pollution générée par les transports et de limiter la congestion. Il doit être envoyé à l'agglomération.

La notion d'entreprises multi-sites à l'échelle d'un département pourrait utilement compléter cette approche. Une même enseigne de grande distribution peut disposer par exemple de plusieurs magasins de moins de 50 salariés chacun dans un département, et optimiser l'efficacité des déplacements de ses salariés, même en zone périurbaine ou rurale. Chaque site à peu de potentiel de report modal mais ensemble ils pourraient statistiquement rapprocher 60,5% de leurs employés plus près de chez eux et multiplier par 5 le nombre de trajets de moins de 5 km.

Nous suggérons donc de compléter les articles :

- L1214-2 du Code des Transports par le paragraphe suivant «12° La proposition, quand cela est possible à l'employeur à poste égal, de réaffecter l'employé plus près de son domicile. »
- L1214-8-2 du Code des Transports, paragraphe II. bis après les mots « dont cinquante salariés au moins sont employés sur un même site » ajouter « ou qui disposent d'au moins quatre lieux de travail sur un même département »
- L2242-17 du Code du Travail par le paragraphe suivante « 9° Dans les entreprises mentionnées à l'article L. 2143-3 du présent code et qui disposent d'au moins quatre lieux de travail différents sur un même département, les mesures visant à améliorer la mobilité des salariés entre leur lieu de résidence habituelle et leur lieu de travail en leur proposant un changement de site à poste équivalent. »

3- Intégrer la question du rapprochement de domicile dans les entretiens RH obligatoires

Les entretiens professionnels RH pourraient utilement être complétés par cette question qui selon nos retours clients est à bénéfices réciproques. Nous suggérons de modifier L'article L6315-1 du Code du travail comme suit :

Après le deuxième alinéa, ajouter l'alinéa suivant :

« Dans le cadre de cet entretien, les employeurs disposant d'au moins 4 lieux de travail proposant des postes équivalents (tâches, niveau de rémunération) au sein d'un même département français questionnent leurs salariés sur leur intérêt pour une mutation plus proche de leur domicile. »

4- Compléter les documentations plan de mobilité employeur portées par l'Etat

L'intégration systématique de la nécessité d'opérer des rapprochements de domicile dans les guides de l'ADEME et du Cerema parmi les fiches actions proposées.

5- Formation des services mobilité (actuels et futurs)

Un travail interministériel avec l'Enseignement supérieur et le CNFPT pour diffuser le potentiel de décarbonation liés aux rapprochements de domicile comparativement au report modal est une action peu onéreuse pour l'Etat. Cibles :

- les agents publics actuels des services mobilité via des formations du CNFPT ou de l'INET
- les étudiants en masters transports / mobilité via les divers Master spécialisés

Table ou illustration 1

2 modalités pour rapprocher les employés de chez eux



Table ou illustration 2

7,5 x plus de gains potentiels que le vélo

Le cabinet 1km à pied calcule également le report modal pour tous les salariés automobilistes de ses clients à l'aide de Google Maps, Géovelo et Navitia (filiale de Keolis). Voici la comparaisons de gain de CO2 sur la base des 162 000 salariés analysés vers 7 800 lieux de travail différents partout en France. Le panel est représentatif de la population française.

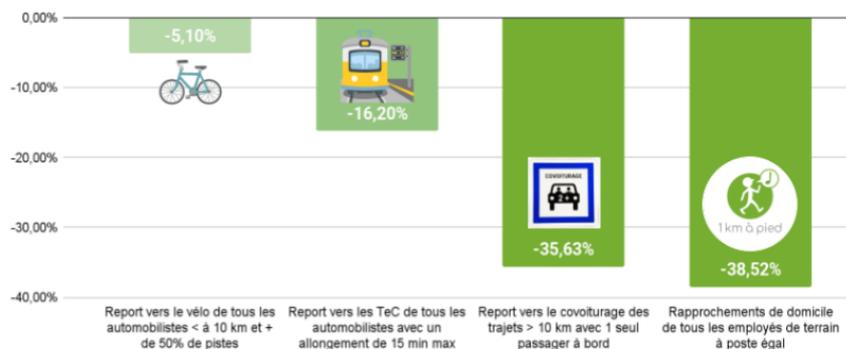
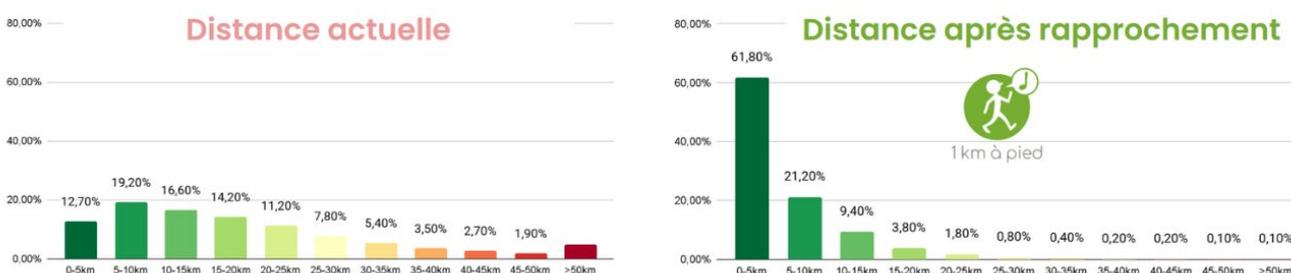


Table ou illustration 3

Distance des trajets D-T aller des salariés ayant un site de leur employeur plus près de chez eux



CONCLUSION (2000 caractères)

Il serait dommage d'investir dans le report modal de millions de trajets inutilement distants quand les actifs concernés pourraient avantageusement être mutés plus près de chez eux.

Le besoin de financement des mobilités du quotidien pourraient utilement être optimisés par une intégration des rapprochements de domicile du lieu de travail des employés multi-sites. Nous espérons qu'Ambition France Transport sera l'occasion pour l'Etat d'intégrer ces innovations dans les politiques publiques de mobilité des entreprises et des employeurs publics qui sont majoritairement multi-sites : agents des crèches, écoles, collèges, lycées, routes, préfectures, fonctions hospitalières...